



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 014 /AONO/RE/DK/C-KENTZOU/SG/SIGAMP/CIPM/2026 DU 07 AOÛT 2026 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONTRUCTION D'UN DALOT SUR LA RIVIERE GBASSIA (ROUTE CARREFOUR GBASSIA CAMP MILITAIRE) DANS LA COMMUNE DE KENTZOU, DEPARTEMENT DE LA KADEY, REGION DE L'EST EN PROCEDURE D'URGENCE.

Financement : BIP- Exercice 2026

1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KENTZOU, Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux de Construction d'un dalot sur la rivière gbassia (route carrefour gbassia camp militaire), Département de la Kadey, Région de l'Est.

2- CONSISTANCE DES TRAVAUX

Ces travaux sont programmés pour l'exercice 2026

La consistance des travaux concerne les rubriques suivantes :

- Installation du chantier ;
- Amenée et repli du matériel ;
- Mise en forme de la plateforme y compris le curage des fossés et exutoires de part et d'autre de l'ouvrage ;
- Construction d'un Dalot 1,5*1,5 mètre de section et de 8 mètres de portée ;
- Panneaux de signalisation métallique de type A.

3- ALLOTISSEMENT

Les travaux sont constitués en un seul lot unique :

N° Lot	Désignations	Montant TTC	Caution de soumission (1%)
unique	Construction d'un dalot sur la rivière gbassia	25 000 000	250 000 FCFA

4- COUT PREVISIONNEL DES TRAVAUX:

Le coût prévisionnel de l'opération est de : vingt-cinq millions (25 000 000) FCFA TTC ;

5- PARTICIPATION

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises ou groupement d'Entreprises spécialisées dans le domaine des Bâtiments -Travaux Publics et Routes et installées en territoire camerounais.

6- FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le BIP MINTP, Exercices 2026.

7- ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être obtenu dès publication du présent avis, auprès du **Service Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics** de la Mairie de KENTZOU aux heures ouvrables de 7h30 à 15h30, sur présentation d'une quittance de versement à la **Recette Municipale de KENTZOU**, d'une somme non remboursable de trente mille (30 000) FCFA, représentant les frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offre.

8- CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consulté aux heures et jours ouvrables à la Mairie de KENTZOU au **Service Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics** de la Mairie de KENTZOU aux heures ouvrables de 7h30 à 15h30, dès publication du présent avis.

9- REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en Sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies respectivement marqués comme tel, placée sous plis cacheté et scellé sans indication sur l'identité du soumissionnaire sous peine de rejet, devra parvenir dans les services de la Mairie de KENTZOU au Services des Affaires Générales de la Mairie de KENTZOU au plus tard le **07 SEPT 2026** à 10 heures précises et portera les mentions suivantes :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 014 /AONO/RE/DK/C-KENTZOU/SG/SIGAMP/CIPM/2026 DU 07 AOÛT 2026 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN DALOT SUR LA RIVIERE GBASSIA (ROUTE CARREFOUR GBASSIA CAMP MILITAIRE) DANS LA COMMUNE DE KENTZOU, DEPARTEMENT DE LA KADEY, REGION DE L'EST EN PROCEDURE D'URGENCE.

" A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

10- RECEVABILITE DES OFFRES

Les offres ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière des offres administrative et technique seront irrecevables. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment, celle dans laquelle il est constaté l'absence de la caution de soumission établie selon le modèle proposé dans le Dossier d'Appel d'Offres et délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances, valable pendant trente (30) jours au-delà du délai de validité des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois à la date initiale de remise des offres.

11- OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera en un temps par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de KENTZOU dans la salle Multifonctionnelle le **07 SEPT 2026** à **11 heures** précises en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

12- CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

A. LES CRITERES ELIMINATOIRES

Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire. Il s'agit de :

- ✓ Fausse déclaration ou pièce falsifiée et pièces scannées;

- ✓ Offre dossier administratif non-conforme aux prescriptions du DAO, suivant les dispositions de l'article 28 du RGAO après les 48 heures accordées par la CIPM ;
- ✓ Absence de la caution de soumission ;
- ✓ Omission d'un prix unitaire quantifié dans le bordereau des prix unitaires ;
- ✓ Absence de l'Attestation de catégorisation ou de la copie de la décision rendant publique la classification dans une catégorie donnée en vue de participer à une consultation dans le secteur des BTP pour les entreprises catégorisées.
- ✓ inférieure à 51/73 soit 80%.

B- CRITERES DE QUALIFICATION (ESSENTIELS)

Les critères dits essentiels sont primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico-financière des candidats à exécuter les travaux objet de l'Appel d'Offres. Ils porteront sur :

A- Présentation de l'offre	02 éléments
B - Références	07 éléments (la catégorisation fait foi)
C - Personnel d'encadrement	11 éléments (la catégorisation fait foi)
D - Organisation-Planning-Méthodologie	05 éléments
E - Matériel	05 éléments (la catégorisation fait foi)

N.B : Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

C- Critères de qualification des offres techniques :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

N°	DESIGNATION CRITERES ESSENTIELS	EVALUATION		OBSERVATIONS
I	Personnel d'encadrement	3		(la catégorisation fait foi)
II	Références techniques de l'entreprise	2		(la catégorisation fait foi)
III	Matériels et équipements essentiels	3		(la catégorisation fait foi)
IV	Méthodologie d'exécution	2		
V	Capacité financière	2		
VI	Compréhension du projet	5		
VII	Présentation des offres	3		
TOTAL		20		

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de oui supérieur ou égal à 70% de l'évaluation technique, (soit au moins 14 oui sur 20) seront examinées.

13- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

14- CAUTION DE SOUMISSION

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire d'une durée de validité de cent vingt jours (120) jours représentant **1%** du coût prévisionnel ; établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres, par un établissement bancaire de premier ordre, agréé par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO. Le cautionnement provisoire sera

libéré d'office au-delà du trentième (30ème) jour après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.

15- DELAI D'EXECUTION

Le délai prévisionnel d'exécution des travaux est de quatre (04) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

16- ATTRIBUTION DU MARCHE

Le marché à élaborer sera attribué au soumissionnaire dont l'offre:

- 1- administrative sera jugée conforme ;
- 2- technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 70 % ;
- 3- financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous-détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante.

17- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures et jours ouvrables à la Mairie de KENTZOU.

AMPLIATIONS

- ✓ ARMP (Pour insertion au JDM) ;
- ✓ PREFET/KADEY
- ✓ DDMINMAP/KADEY ;
- ✓ DDMINDEVEL/KADEY
- ✓ CIPM ;
- ✓ AFFICHAGE ;
- ✓ ARCHIVES.

KENTZOU, le **07 AOUT 2026**
Le Maire de la Commune de Kentzou
(Autorité Contractante)

Banka Donatien